

**OBJET**

**AUTORISATION SPECIALE  
POUR ACOMPTES SUR  
SUBVENTION**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 14

Votes pour : 14  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 25 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **24 janvier**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/01/2024

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUE

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Jean-Henri MIR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jacques SALAT** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre à certaines associations de faire face à leurs dépenses, notamment en matière de charges salariales, et pour tenir des engagements liés à des échéances définies par conventions, il est nécessaire d'attribuer aux associations et organismes divers, avant le vote du budget primitif 2023, un acompte sur leur subvention annuelle afin d'éviter une rupture dans leurs paiements.

Il est proposé d'autoriser une ouverture spéciale de crédits destinée au versement d'acomptes sur subventions.

Nom association / organisme	Acompte attribué	Attribution 2023
Office du Tourisme de Saint-Lary-Soulan	300 000 €	976 000 €
Club Olympique Saint-Lary & Vallées	7 500 €	20 000 €

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et l'autorise à signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 janvier 2024



Le Maire,

André MIR